

POUR DIFFUSION INTERNE

Laval, le jeudi 16 septembre 2021

À l'attention de tous les parents d'élèves

OBJET : Preuve vaccinale et gestion des cas de COVID

Chers parents,

La présente vise à vous informer des orientations annoncées par la Direction nationale de santé publique et le ministère de l'Éducation concernant la gestion des cas de COVID dans les écoles. Les directions d'établissement ont reçu des instructions des autorités gouvernementales sur les moyens à mettre en œuvre pour atténuer les risques de transmission dans nos milieux et faciliter le processus d'enquête épidémiologique dans le but prioritaire d'éviter toute fermeture de classe, voire d'école.

Preuve vaccinale de l'élève

La première étape consiste à obtenir la preuve vaccinale de tous les élèves qui fréquentent le Collège Citoyen. Cette information nous permettra d'intervenir très rapidement dès qu'un cas de COVID sera confirmé. Dans ce contexte, et pour faciliter la transmission de la preuve vaccinale de votre enfant, Plurilogic a déployé un formulaire de téléversement sécurisé qui sera associé à la fiche médicale de l'élève. Notez que tous les élèves doivent fournir leur preuve vaccinale et non pas seulement les élèves qui sont inscrits aux activités parascolaires. Si vous refusez de fournir cette preuve, votre enfant sera considéré non protégé et des mesures de protection lui seront imposés, tel que l'isolement obligatoire pendant 10 jours, si un cas était déclaré dans l'école. La procédure de téléversement vous sera transmise dans un deuxième courriel.

Couverture vaccinale du Collège Citoyen

Au cours des prochaines semaines, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) publiera les taux de couverture vaccinale des établissements scolaires en considérant la pleine protection des élèves et des employés. Une couverture vaccinale supérieure à 90 % dans les écoles contribuera à la présence maximale des élèves en classe sans interruption de services et à l'assouplissement de certaines mesures, selon le cas.

À titre d'établissement d'enseignement privé, le Collège Citoyen est convaincu que la vaccination demeure le meilleur moyen de réduire les impacts dévastateurs que provoquent les fermetures de classes sur la santé mentale des élèves et des employés, et conséquemment sur la réussite scolaire. Dans le but de protéger notre communauté scolaire et au nom de nos élèves les plus vulnérables, nous poursuivons nos efforts afin que tous nos élèves soient pleinement protégés. D'ailleurs, nous sommes fiers de confirmer que les employés du Collège Citoyen sont pleinement vaccinés et que le statut de protection de nos élèves dépasse les 80 %. Nous sommes très près d'atteindre l'objectif fixé.

Dans ce contexte, le CISSS de Laval tiendra une nouvelle clinique de vaccination à la palestre du Collège Citoyen **le lundi 27 septembre** prochain. Nos élèves pourront ainsi recevoir leur deuxième dose de vaccin,

Myriam Stephens
Directrice générale

450 254-2447, poste 210
m.stephens@collegecitoyen.ca

POUR DIFFUSION INTERNE

les élèves de 1^{re} secondaire qui sont maintenant âgés de 12 ans pourront être enfin vaccinés et ceux qui tardent à le faire seront invités à recevoir une première dose.

Je vous rappelle qu'une telle opération est nécessaire pour soutenir les exigences relatives à la vie en communauté en contexte pandémique et dans le but de retrouver une vie scolaire dynamique où les occasions de socialiser et de s'épanouir sont nombreuses pour nos enfants.

Gestion des cas de COVID

Pour la présente année scolaire, et sous réserves de l'évolution de la situation sanitaire dans la région de Laval et du taux de protection de nos élèves, la Direction nationale de santé publique a établi un nouveau protocole de gestion des cas de COVID dans les écoles. Ce protocole permet de circonscrire les éclosions en isolant les cas déclarés positifs et leurs contacts non vaccinés.

- ▶ L'élève déclaré positif à la COVID doit respecter un isolement de 10 jours. Pendant son isolement, l'élève infecté devra continuer à effectuer ses travaux scolaires et un suivi sera fait par l'enseignant de la matière. Cependant, aucun enseignement à distance ne sera offert.
- ▶ Tous les contacts de l'élève déclaré positif, c'est-à-dire les autres élèves de la classe, du niveau et de l'autobus, devront se faire dépister. Les élèves pleinement vaccinés effectueront le test de dépistage salivaire à l'école. **Les élèves non vaccinés devront se faire dépister en clinique.**
- ▶ Les contacts pleinement vaccinés de l'élève déclaré positif, c'est-à-dire les autres élèves de sa classe et de son niveau, continuent d'être présents en classe et poursuivent leurs activités habituelles.
- ▶ **Les contacts non vaccinés de l'élève déclaré positif, c'est-à-dire les autres élèves de la classe et de son niveau, sont isolés pendant 10 jours.** Pendant son isolement, l'élève non vacciné devra continuer à effectuer ses travaux scolaires et un suivi sera fait par l'enseignant de la matière. Cependant, aucun enseignement à distance ne sera offert.

Ce protocole nous permet ainsi de maintenir les services d'enseignement sans interruption pour les élèves pleinement vaccinés et de rapidement procéder au dépistage des contacts. **Il est donc très important que nous obtenions la preuve vaccinale de tous les élèves** pour éviter l'isolement systématique et la prolongation des délais reliés à l'enquête épidémiologique.

Nous vous remercions, chers parents, de votre prompte et bienveillante collaboration. Nous vous réitérons notre engagement au maintien d'un milieu éducatif sain et épanouissant pour votre enfant.



Myriam Stephens
Directrice générale

Myriam Stephens

Directrice générale

450 254-2447, poste 210
m.stephens@collegcitoyen.ca